



Charte de responsabilité sanitaire des campeurs

Dans le contexte du COVID-19, la présente charte de responsabilité formalise le contrat que chaque campeur (et intervenant extérieur) s'engage à respecter lors de sa venue au sein du camping Les Rives de la Mayenne à Montreuil-Juigné.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de symptômes liés à la Covid-19 (toux, perte d'odorat et de goût, fièvre...)

- 1) Je m'engage à **ne pas me déplacer dans le camping** si je présente des **symptômes** COVID-19 et/ou si ma température corporelle est supérieure ou égale à 38 degrés en l'absence de prise de médicaments type paracétamol et à en informer le personnel du camping.
- 2) Je m'engage à **respecter scrupuleusement les mesures sanitaires** (gestes barrières, distanciation sociale), à **respecter les jauges affichées dans les espaces communs**, et à porter mon masque dans tous les espaces communs du camping.
- 3) Je m'engage à ne pas me rassembler avec d'autres personnes du camping à plus de 6 personnes (hors cellule familiale, il en va de même pour tous les espaces publics).
- 4) Je m'engage à ne **pas faire venir de personnes extérieures** au camping
- 5) Je m'engage à **me laver les mains avant et après chaque passage dans les lieux communs**.
- 6) Je m'engage à **laisser propre les équipements des lieux communs** (lavabos, douches, toilettes...) **après chaque passage**.

J'accepte les règles définies par la présente charte et **engage ma responsabilité en cas de non-respect de ces consignes de sécurité**.

Par ailleurs, je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement du camping.

NOM :

Prénom :

Date :

Signature précédée de « Lu et approuvé » :